



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

31^e SÉANCE LE 19 DÉCEMBRE 2003

Membres :

M. Simon Racine, président, district de Limbour (n^o 9)
M^{me} Thérèse Cyr, vice-présidente district des Riverains (n^o 10)
M. Richard Jennings, membre, district de Deschênes (n^o 3)
M. Richard Bégin, citoyen
M. Daniel Gauvreau, citoyen
M. Denis Lanctôt, citoyen
M. Claude Potvin, citoyen
M^{me} Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne

Ressources externes :

M. Salah Barj, STO
M. Guy Benoît
M^{me} Johane La Rochelle

Ressource interne :

M^{me} Chantal Lanoix, coordonnatrice / projets

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Autre :

M. Denis Charlebois.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCU, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Ouverture

Le 17 décembre 2003 les membres du CCU ont été invités, par courriel et télécopieur, à se prononcer sur une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) formulée par la compagnie Domtar.

Deux pièces relatives à la demande d'approbation de ce PIIA sont transmises pour information.

La première pièce est un extrait du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2003 sur ce sujet et la seconde est un résumé d'une communication téléphonique avec le requérant accompagnée de la recommandation du Service d'urbanisme.

On souligne que cette demande est urgente parce que la compagnie doit confirmer ses budgets d'immobilisation pour 2004 avant le 31 décembre 2003 et qu'elle a l'intention de lancer les appels d'offres, fin février début mars, pour la réalisation des travaux.

On mentionne également que les commentaires, opinions ou autres remarques ainsi que le résultat du vote seront compilés sous la forme d'un procès-verbal.

2. Proposition d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, prévoyant la réfection du revêtement extérieur des bâtiments industriels numéros 8, 10, 11, 12, 13, 50, 59 76-G, 76-J, et 77 sis au 3, rue Eddy, district de Hull (n° 8), secteur Hull

Les principaux commentaires formulés par les membres du CCU sont :

- Réserve sur le projet de recouvrir le mur de pierres de l'édifice numéro 12 d'une tôle industrielle galvanisée;
- La compagnie Domtar a fait un grand bout de chemin pour présenter un projet convenable;
- Le site industriel en opération est un trésor de l'histoire de la Ville, de la région et de l'industrie du bois au Canada, une visite commentée des lieux serait appréciée;
- Les étapes de préparation, d'analyse, de consultation et de recommandation de ce type de projet devraient s'échelonner sur une période de quelques mois et non sur quelques semaines;
- La commission de la culture, des arts, des lettres et du patrimoine devrait être consultée;
- L'aspect du bâtiment sera rehaussé, le mur de briques à l'entrée de la Ville de Gatineau améliorera le côté visuel, les structures de bases seront préservées et les bâtiments touchés n'affecteront pas l'édifice patrimonial;
- Etant donné les bâtiments reconnus ou classés et leurs localisations à l'entrée de la Ville de Gatineau l'échéancier serré et les impératifs d'économie de Domtar ne devraient pas forcer la Ville à accepter des choix qui pourraient être regrettés plus tard;
- Bien que qualifié de temporaire et réversible le revêtement de tôle sur des édifices historiques pourrait perdurer 20, 30, 40 ans;

- Une vision à long terme devrait faire l'objet d'une présentation par un représentant de la compagnie lors d'une prochaine séance du CCU;
- Absence d'idée précise sur le coup d'œil final qu'auront les édifices qui marquent l'entrée de la Ville de Gatineau, la couleur du revêtement est un facteur important;
- Plan d'ensemble et échancier de réalisation non disponibles ;
- La Société d'histoire de l'Outaouais aurait dû être consultée;
- Ces bâtiments devraient être « classés » édifice patrimonial;
- C'est de l'entrée de la Ville dont il s'agit, une décision hâtive qui pourrait être regrettée irait à l'encontre de l'esprit et de la volonté se dégageant de l'exercice de planification stratégique ainsi que de la politique culturelle.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée en vue d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, prévoyant la réfection du revêtement extérieur des bâtiments industriels numéros 11, 16, 12, 13, 8, 50, 59 et 75 sis au 3, rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du revêtement extérieur des bâtiments industriels de la compagnie Domtar contribuera à préserver et mettre en valeur le patrimoine industriel de ce secteur de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du site de la chute des Chaudières :

R-CCU-2003-12-19/187

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, prévoyant la réfection du revêtement extérieur des bâtiments industriels numéros 8, 10, 11, 12, 13, 50, 59 76-G, 76-J, et 77 sis au 3, rue Eddy.

ADOPTÉE